

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

Première séance de la session régulière du mois de septembre 2018 du Conseil municipal de Saint-Boniface, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances, mardi le 4 septembre 2018 à laquelle sont présents les conseillers Luc Arseneault, Jonathan Fleury, Sylvio Bourgeois, Stéphane Normandin, Louis Lemay, sous la Présidence de monsieur le Maire Pierre Désaulniers, formant quorum.

Le Directeur général, monsieur Jacques Caron ainsi que la Secrétaire-trésorière, madame Maryse Grenier sont également présents.

ORDRE DU JOUR

Rés. 18-188

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Fleury et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé après avoir rayé les items suivants :

- 8 b) Mandat devis technique
- 10 C) MTMDDET - Demande de réduction de vitesse

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Rés. 18-189

ADOPTION PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE - 6 AOÛT 2018

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 6 août 2018;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 6 août 2018 tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Rés. 18-190

APPROBATION

ATTENDU QUE le Conseil municipal prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses des cadres et des autorisations de paiements de comptes du Directeur général et de la Secrétaire-trésorière en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

ATTENDU QUE le Conseil municipal prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses;

SUITE ITEM « RÉS. 18-190/LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER - APPROBATION »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu que le Conseil municipal approuve la liste des comptes payés et à payer dont copie a été remise à chacun des membres du Conseil avant la présente séance, et d'autoriser leur paiement au montant de 295 351.45 \$ et que celle-ci est déposée dans les archives de la Municipalité sous la cote temporaire **CPTLT2018109**.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CORRESPONDANCE

Du Gouvernement du Québec, Le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports, monsieur André Fortin, l'annonce d'une aide financière de 61 717 \$ pour l'entretien des routes locales admissibles de la Municipalité dans le cadre du « *Programme d'aide à la voirie locale - Volet Entretien des routes locales* ».

De la MRC de Maskinongé, une copie du projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC afin d'apporter des modifications à la définition des usages du groupe « *Industriel* » ainsi qu'à la compatibilité de ces groupes d'usages dans les aires d'affectations « *urbaine* » et « *industrielle régionale* » ainsi qu'une copie d'un document indiquant la nature des modifications que les Municipalités devront apporter à leur plan et leurs règlements d'urbanisme à cet effet.

DOSSIERS FINANCIERS

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 489

ACQUISITION DE MATÉRIEL ROULANT ET D'ÉQUIPEMENTS

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Luc Arseneault donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente le Conseil municipal prendra en considération et adoptera s'il y a lieu un règlement d'emprunt concernant l'acquisition de matériel roulant et d'équipements.

PROJET

Monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois dépose le projet de règlement d'emprunt no 489 concernant l'acquisition de matériel roulant et d'équipements.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 490

TRAVAUX RUE PRINCIPALE

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Luc Arseneault donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente le Conseil municipal prendra en considération et adoptera s'il y a lieu un règlement d'emprunt concernant des travaux d'asphaltage et de voirie sur un tronçon de la rue Principale.

SUITE ITEM « RÉGLEMENT D'EMPRUNT NO 490 - TRAVAUX RUE PRINCIPALE »

PROJET

Monsieur le conseiller Jonathan Fleury dépose le projet de règlement d'emprunt no 490 concernant des travaux d'asphaltage et de voirie sur un tronçon de la rue Principale.

PROGRAMME POUR LA PROTECTION ACCRUE

DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)

Rés. 18-191

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Boniface a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du « *Programme pour la protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)* » ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Boniface désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Boniface autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

QUE madame Maryse Grenier, Secrétaire-trésorière, soit et est autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la Municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SYSTÈME INFORMATIQUE - MODULE ENGAGEMENTS FINANCIERS

Rés. 18-192

ACHAT MODULE & ENTENTE

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Fleury et résolu que le Conseil municipal accepte l'offre de services de « *PG Solutions* » concernant l'acquisition du module « *Engagements financiers* » et les frais de mise en fonctionnement au montant de 2 665 \$ avant taxes ainsi que l'entretien et le soutien annuel de ce module pour un montant annuel de 535 \$ avant taxes. La Secrétaire-trésorière est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente relative à cet achat.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DOSSIERS ADMINISTRATIFS - RESSOURCES HUMAINES

RÈGLEMENT NO 488

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Louis Lemay donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente le Conseil municipal prendra en considération et adoptera s'il y a lieu un règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Boniface.

PROJET

Monsieur le conseiller Stéphane Normandin dépose le projet de règlement no 488 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Boniface.

INSECTEURS PIQUEURS

Rés. 18-193

PÉTITION - RENCONTRE COMPAGNIE GDG ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du dépôt d'une pétition demandant l'organisation d'une rencontre d'information concernant le contrôle biologique des insectes piqueurs avec la compagnie GDG Environnement, une entreprise privée œuvrant dans ce domaine;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est sensible aux impacts environnementaux qu'entraînerait une mesure de contrôle biologique des insectes piqueurs;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est d'avis qu'une telle mesure aurait un impact significativement élevé sur le compte de taxes étant donné la densité de la population et la nature du territoire de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil municipal ne procédera pas à l'organisation de la rencontre demandée.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CALENDRIER RÉUNIONS DU CONSEIL

Rés. 18-194

MODIFICATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu que le Conseil municipal apporte une modification au calendrier 2018 des réunions du Conseil municipal en changeant la date de la séance régulière du « **lundi le 1er octobre 2018** » par « **mardi le 2 octobre 2018** » en raison des élections provinciales 2018 et des lois afférentes.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS

DEMANDE DE SOUMISSIONS - CONTRAT D'ENTRETIEN

Rés. 18-195

AUTORISATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Fleury et résolu que le Conseil municipal autorise le Directeur des travaux publics à procéder à un appel d'offres public concernant un contrat d'entretien hivernal des trottoirs d'une durée d'un an.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DEMANDE DE SOUMISSIONS - ACHAT DE MATÉRIEL ROULANT ET D'ÉQUIPEMENTS

Rés. 18-196

AUTORISATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que le Conseil municipal autorise, le Directeur des travaux publics à procéder à un appel d'offres public concernant l'achat du matériel roulant et des équipements nécessaires pour réaliser l'entretien hivernal des trottoirs de la Municipalité ainsi que du débroussaillage.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE

ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET)

Rés. 18-197

DRAINAGE ROUTE 153

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Fleury et résolu que le Conseil municipal demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de revoir le drainage de la route 153 et d'apporter les correctifs nécessaires aux endroits suivants :

- Dans le secteur de l'intersection avec le chemin de la Baie en raison de la présence de signes d'érosion importants et de la possibilité d'un affaissement de terrain en périphérie.
- Dans le secteur de la Place Clermont en raison du constat par inspection télévisée de l'affaissement du tuyau de l'exécutoire pluvial.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DOSSIERS HYGIÈNE DU MILIEU

RAPPORT DE VULNÉRABILITÉ

Rés. 18-198

DEMANDE DE SOUMISSIONS

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil municipal autorise le Directeur des travaux publics à demander des soumissions afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable sur le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

SUITE ITEM « DOSSIERS HYGIÈNE DU MILIEU »

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Rés. 18-199

MODIFICATION MINEURE AU CONTRAT DE CONSTRUCTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que le Conseil municipal autorise la conversion de la génératrice sur remorque prévue au devis du contrat de construction octroyé à la firme Thorco via la résolution 18-145 en une génératrice fixe située au poste de pompage Langevin.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DOSSIERS URBANISME

RÈGLEMENT NUMÉRO 486

Rés. 18-200

Règlement concernant les limites de vitesse.

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une Municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal* l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil municipal tenue le 6 août 2018 par monsieur le conseiller Jonathan Fleury et que le projet de règlement a été déposé par monsieur le conseiller Louis Lemay à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu qu'un règlement portant le numéro 486 soit adopté et qu'il est statué et décrété par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de « Règlement concernant les limites de vitesse ».

ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse

- excédant 30 km/h sur l'avenue des Prés
- excédant 30 km/h sur l'avenue Richard
- excédant 30 km/h sur la rue des Saules
- excédant 30 km/h sur la rue des Ruisseaux

ARTICLE 3

La signalisation appropriée sera installée par le service des travaux publics de la Municipalité.

SUITE ITEM « RÉS. 18-200/RÈGLEMENT NO 486 »

ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT À LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 SEPTEMBRE 2018.

Maire

Secrétaire-trésorière

RÈGLEMENT NO 487

LIMITES DE VITESSE

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Stéphane Normandin donne avis de motion qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente le Conseil municipal prendra en considération et adoptera s'il y a lieu un règlement concernant les limites de vitesse sur le chemin de la Station.

PROJET

Monsieur le conseiller Luc Arseneault dépose le projet de règlement no 487 concernant les limites de vitesse sur le chemin de la Station.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

RESSOURCES TEMPORAIRES

Rés. 18-201

PERSONNE DÉSIGNÉE EN URBANISME

Advenant que la municipalité de Saint-Boniface ait besoin de recourir au service d'urbanisme régional de la MRC de Maskinongé ou à un service similaire afin de combler un besoin temporaire au niveau de l'urbanisme, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu que le Conseil municipal identifie alors la ressource comme une « *personne désignée* » aux fins de l'application des règlements en matière d'urbanisme et d'environnement.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

LOISIRS

DEMI-MARATHON MARCEL JOBIN

Rés. 18-202

AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que le Conseil municipal s'engage à inclure dans son prochain budget une aide financière au montant de 4 000 \$ à l'Académie Sportive Marcel Jobin concernant l'organisation de son 2e événement, soit le demi-marathon Marcel-Jobin qui se déroulera sur le territoire de la Municipalité le 15 juin 2019. Il est également résolu que des services municipaux pour un montant d'environ 1 000 \$ pourront être fournis à l'organisme dans le cadre de cet événement. L'octroi officiel de l'aide financière est toutefois conditionnel à la réception d'une confirmation écrite qu'un tarif réduit d'au moins 50% du coût standard sera offert aux citoyens de Saint-Boniface.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

VARIA

• TRAVERSES DE PIÉTONS

Monsieur le conseiller Luc Arseneault fait état de la situation concernant les traverses de piétons.

• PIQUE-NIQUE FAMILIAL

Monsieur le conseiller Luc Arseneault fait un retour sur le pique-nique familial organisé par la Municipalité qui s'est déroulé au mois d'août.

• PARC DES SYNERGIES

Monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois souligne la réouverture du bloc sanitaire du Parc des Synergies.

• BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Monsieur le conseiller Louis Lemay souligne l'augmentation des heures d'ouverture de la bibliothèque municipale.

À 19h32, monsieur le conseiller Stéphane Normandin quitte son siège.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Rés. 18-203

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que cette séance soit close.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Maire

Secrétaire-trésorière